

**Titre du projet :** Renforcement de l'enseignement dans le secteur minier en Éthiopie (RESME)

## **A. AMENDEMENT À LA DEMANDE DE PROPOSITION**

Cet addenda 3 apporte certains changements à la DDP SÉL : 2016-D-000284-1 suite aux questions soulevées par les soumissionnaires.

1. **La date de clôture de la Demande de proposition (DDP) a été reportée au 12 mai 2015**  
– À la Section 1. Instructions aux soumissionnaires - Fiche de renseignements spécifiques, sous Définitions (e), **REMPPLACER** le «05-05-2015» **PAR** le «12-05-2015».

## **B. QUESTIONS ET RÉPONSES**

Les questions suivantes ont été reçues par le MAECD et celle-ci fournit les réponses ci-contre :

**Question 1** – En raison de l'étalement des vacances de Pâques au Canada et en Éthiopie, nous aimerions demander une prolongation de 1 semaine de la date limite des propositions; faisant de la nouvelle date de soumission, mardi 12 mai 2015 à 2h00 pm.

**Réponse 1** – Le MAECD est d'accord pour offrir une prolongation d'une semaine à la période d'affichage. SVP vous referrez à la partie A.1. de cet addenda pour la date de fermeture révisée.

**Question 2** – En se référant à la Section 10.7 et 11.17 de la Fiche de renseignements spécifiques, nous aimerions clarifier que le Fonds d'achat d'équipement de 1,775,000 \$ CAD est pour les approvisionnements requis en vertu des deux composantes du projet soit de l'Université et de l'EFTP.

**Réponse 2** – C'est exact; le Fonds d'achat d'équipement est pour les approvisionnements en vertu des deux composantes du projet soit de l'Université et de l'EFTP.

**Question 3** – Admissibilité du soumissionnaire : Selon le TECH-2, ce projet est limité aux entités juridiques canadiennes. Veuillez s.v.p. confirmer qu'un consortium regroupant des entreprises non canadiennes est exclu de la participation à ce projet.

**Réponse 3** – Veuillez prendre connaissance de la note d'Instructions à l'intention des soumissionnaires figurant au formulaire TECH-2 Attestations dans la Section 2. Proposition technique – formulaires normalisés, qui stipule que " Dans le cas d'un consortium ou d'une coentreprise, chaque membre doit respecter l'exigence susmentionnée."

**Question 4** – Veuillez indiquer également si les sous-consultants non canadiens sont autorisés.

**Réponse 4** – Veuillez vous reporter à la réponse # 4 ci-dessus. Cependant, comme il est stipulé à la Section 1. Instructions aux soumissionnaires (IS), Définitions (ff), Soumissionnaire, "... Le terme « soumissionnaire » n'inclut pas la société mère, les filiales ou d'autres affiliées du soumissionnaire, ni ses sous-consultants ou ses entrepreneurs. "

**Question 5** – En référence à la DDP - Renforcement de l'enseignement dans le secteur minier en Éthiopie, peut-on ajouter d'autres documents d'information sous forme d'annexes?

**Réponse 5** – Toutes les informations devant être fournies sont déjà détaillées dans la DDP. Toute documentation ou annexe supplémentaire de ce qui est demandé ne sera pas évaluée.

**D. Tous les autres termes et conditions demeurent inchangés.**